

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 27 février 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-sept du mois de février, sous la présidence de Marek Gildas, Maire, convocation le 14/02/2023.

### Sont présents

Mmes Lelièvre, Leroux et Thierry  
Mrs Brossard, Leboucher

### Absents excuses

Mr Choisne procuration à Mr Leboucher  
Mme Gauthier Angélique

### Secrétaire de séance

Mr Brossard Nicolas

### Ordre du jour

- SIEML (groupement d'achat d'électricité)
- DBR renouvellement location photocopieur école
- Questions diverses (tracteur, Jumpy, cuisine salle des loisirs, Banquet des Anciens, antenne relais, etc.)

Le compte rendu du 08/12/2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr Leboucher informe les conseillers que Pizza Pepone, s'est rendu plusieurs fois à Sermaise, après l'arrêt de la convention. Mr le Maire lui indique qu'il va signaler à Pizza Pepone que ce n'est pas possible et surtout pas correct, car c'est lui qui a demandé l'arrêt de la convention, par manque de clients.

### **SIEML (groupement d'achat d'électricité)**

Objet : Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le Code de l'Energie,

Considérant que depuis le 01/07/2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché,

Considérant que le SIEML va lancer un nouvel accord-cadre à marché subséquents pur l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 01/01/2024,

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Sermaise souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, **annexée à la présente délibération,**

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,

- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sermaise.

### **DBR RENOUVELLEMENT LOCATION PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Le 23/10/2017, le conseil municipal avait décidé d'accepter un devis de la Sté DBR pour la location d'un photocopieur à l'école, pendant 5 ans.

Il est nécessaire de renouveler cette décision.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité des présents d'accepter la proposition de la Sté DBR pour la location d'un photocopieur pour l'école pour une durée de 5 ans, au prix de 107.00 € HT le trimestre, 0.0038 € HT coût page en noir et blanc et autorise Mr le Maire à signer tous les documents administratifs de ce choix.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Tracteur** : une révision complète a été effectuée par la St MG2A pour un montant de 3 242.69 € TTC, le pare-brise et la haillon arrière ont été changé pour un montant de 927.14 e TTC, 398.18 € sont pris en compte par l'assurance. Mr le Maire après plusieurs questions des conseillers, indique que cette grande révision était nécessaire afin de conserver ce tracteur le plus longtemps possible.

**Jumpy** : il a été déposé au garage Michaud de Baugé pour une révision complète et un passage au contrôle technique, puisqu'il n'était pas à jour. Mr le Maire précise, qu'il faut changer le siège du conducteur, afin de pouvoir passer le véhicule au contrôle technique.

**Cuisine salle des loisirs**, des réparations ont été effectuées pour la mise en sécurité du four du piano, la remise en état du lave verre, ainsi que l'armoire frigorifique par le groupe Benard pour un devis de 1 544.39 € TTC.

**La fibre** a été installée à la mairie et sera installée début mars à l'école, les abonnements vont augmenter de 3 € HT.

**Banquet des Anciens**, il se déroulera le samedi 8 avril à la salle des loisirs, à partir de 12h, Mr le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux. Mme l'Adjointe explique que son mari

préparera le repas gratuitement, que les produits seront achetés par la mairie, ainsi que le vin. Mr le Maire veut décider d'un prix du repas pour les personnes souhaitant participer à ce repas, sans invitation de la Mairie. Mr Leboucher demande comment il est possible d'établir un repas sans facture d'achat. Mr le Maire propose 25 €, le repas, ce prix est accepté.

Un projet d'implantation **d'antenne relais** Bouygues SFR devait voir le jour sur le Vieil Baugé à Gadon, à la suite de divers problèmes, ce projet n'aboutira pas. Mr le Maire a donc été contacté par Bouygues SFR pour trouver un terrain communal pour implanter une antenne relais. Mr le Maire a proposé le terrain des sapins. Le loyer annuel demandé par Mr le Maire est de 5 000 €. Ce terrain ne convient pas à Bouygues SFR. Il reste donc la possibilité d'implanter un monotube avec éclairage au city stade, avec la même redevance annuelle, Mr le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux.

Les conseillers décident qu'une enquête auprès des administrés de Sermaise, soit réalisée, le plus rapidement possible, afin de prendre une décision.

**La commission communale des impôts directs** se déroulera le 06/03/2023 à 18h à la mairie de Sermaise.

**Service Civique**, depuis le 01/02/2023 Mme Leboucher Julie effectue son service civique à la garderie périscolaire et au restaurant scolaire.

Mr Blangis Fabrice sera en formation « habilitation électrique B1 B2 BR BC formation initiale », les 13, 14 et 15 mars à la demande de la CCALS pour l'entretien de la station d'épuration et le 17/03/2023 pour la formation continue des assistants de prévention.

**Station d'épuration** : à la suite de la réunion du 09/01/2023, le curage du fossé se trouvant à la sortie de la station a été réalisé, pour l'instant que sur plusieurs mètres. Pour les 150 mètres après une convention est en cours de signature avec la commune, la CCALS et les propriétaires des terrains. Le coût sera supporté par la CCALS. Au-delà des 150 mètres, les frais d'entretien du fossé seront à la charge des propriétaires (obligatoire) en fonction du nombre de mètre linéaire.

**VBM**, la porte de service de la mairie va être changée. La poignée définitive de la porte de la mairie devrait être installée d'ici quelques jours. La baie de l'école qui s'était fissurée, a été changé.

**Budget** : une commission finance se déroulera courant mars, afin de pouvoir voter le budget fin mars.

**Fête communale** : le 01/07/2023, Mmes Gauthier et Thierry se chargent de l'organisation, repas, feu d'artifice et bal, réunion de préparation le 14/03/2023 à 19h salle des loisirs. Mme Leroux indique qu'elle est très surprise d'avoir été informée de cette organisation ailleurs qu'en réunion de conseil municipal. Mr Leboucher dit qu'il vient de découvrir ce projet qui est au nom de la mairie et que les conseillers n'ont encore une fois pas été informés. Il pose la question cette fête

communale est-elle une volonté du conseil municipal ? Mme Thierry lui répond qu'elle n'a pas eu la bonne logique et qu'elle pensait que les conseillers la suivraient dans ce projet. Mr Leboucher précise comme il l'a déjà plusieurs fois indiqué, il n'y a pas de communication, tout est fait en amont. Mr le Maire lui précise que lorsque des informations sont précisées par mail, malheureusement il y a très peu de réponse de la part des conseillers, et qu'il doit malgré tout se « débrouiller » et faire avec.

**Soirée bénévoles** : le 23/09/2023 pour toutes les personnes qui aident aux journées citoyennes et qui s'investissent dans la vie de la commune. Mr le Maire précise que les personnes concernées recevront une invitation de la Mairie, ce qui évitera tout débordement.

**Crêperie Lebreton** mise en place d'une « place minute », avis du conseil municipal. Les conseillers acceptent à condition que la Crêperie Lebreton prenne à sa charge tous les frais et qu'elle réalise cette place, elle-même.

Mr Leboucher demande des informations sur la congrégation qui est installée à la sortie de Sermaise en direction de St Georges du Bois. Mr le Maire précise que c'est un lieu de culte provisoire.

Mr Leboucher dit « j'ai été surpris que l'installation de ces potelets (malgré le caractère sécuritaire) avait été réalisé sans que cela n'ait été évoqué, au préalable, en réunion de conseil municipal. Cela démontre une énième fois un manque réel de communication et d'information entre l'équipe municipale, qui ne s'améliore pas malgré déjà l'avoir déjà signalé à plusieurs reprises ».

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h07.  
Ainsi, ont délibéré, les membres présents.